

2003-2004

**RAPPORT ANNUEL
DE LA RÉGIE
DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS
DU QUÉBEC**



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Ce rapport a été produit par la Direction de l'encadrement de l'indemnisation de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») qui remplace, depuis le 1^{er} février 2004, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Ce rapport est disponible dans le site Internet de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse suivante : <http://www.lautorite.qc.ca>.

Dépôt légal - 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-42305-4
ISSN 0701-5666

Québec, avril 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec pour l'exercice financier 2003-2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

YVES SÉGUIN

Québec, avril 2004

Monsieur Yves Séguin
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 20 de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec pour l'exercice financier 2003-2004, accompagné du rapport du vérificateur général du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

Jean St-Gelais

Agence nationale
d'encadrement
du secteur financier

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais: 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais: 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

TABLE DES MATIÈRES

Mission et fonctionnement	1	États financiers au 31 janvier 2004	20
Rapport d'activité	5	Notes complémentaires aux états financiers	23
Profil des institutions inscrites	9	Données comparatives	27
Résultats financiers	17	Institutions inscrites au 31 janvier 2004	29
Rapport de la direction	19	Code d'éthique et de déontologie	41
Rapport du vérificateur général du Québec	19	Coordonnées et publications	45

MISSION ET FONCTIONNEMENT

Constituée par la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26) sanctionnée le 29 juin 1967, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ) a commencé ses activités le 1^{er} juillet 1970.

La RADQ a pour mission de protéger les petits épargnants. Les objets que lui confèrent la *Loi sur l'assurance-dépôts* sont de régir la sollicitation et la réception des dépôts d'argent du public, de garantir le paiement des dépôts d'argent, de gérer le fonds d'assurance-dépôts et d'administrer un régime de permis.

À la suite d'une décision du Conseil des ministres, la date de la fin de l'exercice de la RADQ a été fixée au 31 janvier. Antérieurement, l'exercice correspondait toujours à l'année civile.

Conseil d'administration

En vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, le conseil d'administration de la RADQ se compose des personnes suivantes : l'inspecteur général des institutions financières, l'adjoint de l'inspecteur général, le sous-ministre des Finances, qui peut désigner un remplaçant, et deux personnes choisies à l'extérieur de la fonction publique.

Au 31 janvier 2004, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

Jean St-Gelais, président
Inspecteur général des institutions financières

Jacques Henrichon, vice-président
Inspecteur général adjoint

Maurice Lalancette
Directeur
Direction de la réglementation
et du suivi du secteur financier
Ministère des Finances

Fernand Gauthier
Membre externe à la
fonction publique

Vacant
Membre externe à la
fonction publique

Structure administrative

Le président du conseil d'administration est aussi le directeur général responsable de l'administration. Il est appuyé par un directeur général adjoint pour assurer le fonctionnement. Le personnel de la RADQ est nommé et rémunéré suivant la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).

En vertu d'un accord, la RADQ utilise les services et le personnel de l'Inspecteur général des institutions financières en matière d'examen des institutions inscrites et de soutien administratif.

Garantie

La RADQ garantit à toute personne qui fait un ou des dépôts d'argent auprès d'une institution inscrite, le paiement, à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce ou de ces dépôts, jusqu'à concurrence de 60 000 \$.

Les dépôts dont le remboursement est garanti comprennent le solde impayé, y compris les intérêts afférents, des fonds reçus par une institution, dans le cours normal de ses activités de réception de dépôts d'argent du public à des fins de placement et dont l'obligation de remboursement est constatée, soit par un crédit au compte du déposant, soit par un certificat de dépôt ou tout autre instrument qu'elle a délivré. Le montant ainsi garanti est limité à 60 000 \$ par personne, par institution.

Certains dépôts font toutefois l'objet d'une garantie distincte, aussi établie à 60 000 \$ par personne, par institution. C'est le cas notamment pour les types de dépôts suivants : l'ensemble des dépôts dans un ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) au nom d'une même personne, l'ensemble des dépôts dans un ou des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) au nom d'une même personne et l'ensemble des dépôts détenus conjointement par les mêmes personnes.

La garantie offerte par la RADQ ne s'applique pas aux dépôts dont le terme excède cinq ans, à moins que l'institution ne soit obligée, après cinq ans de la date du dépôt, de le rembourser à la demande du déposant. Cette garantie ne s'applique pas non plus aux dépôts qui sont faits ou payables en une autre monnaie que la monnaie canadienne, ni aux dépôts qui sont faits à l'extérieur du Québec ou qui sont payables uniquement à l'extérieur du Québec.

Le document émis par l'institution inscrite et qui constate le dépôt doit comporter la mention suivante : « **Ceci est un dépôt au sens de la *Loi sur l'assurance-dépôts.*** »

Fusion d'institutions inscrites

Lorsque deux ou plusieurs institutions inscrites fusionnent, la RADQ continue de garantir séparément, jusqu'à leur échéance, les dépôts garantis effectués dans chacune des institutions avant la fusion, toujours jusqu'à concurrence de 60 000 \$ par personne, par institution inscrite.

Après la fusion, les nouveaux dépôts contractés auprès de l'institution inscrite issue de la fusion sont également garantis par la RADQ, dans la mesure où tous les dépôts garantis contractés par la même personne dans les institutions inscrites qui se sont regroupées, en plus de ceux contractés dans l'institution inscrite issue de la fusion, ne dépassent pas 60 000 \$.

Inscription des institutions

À l'exception des banques, toute institution, quel que soit son lieu de constitution, est tenue de s'inscrire à la RADQ pour solliciter et recevoir des dépôts au Québec.

Une institution inscrite se reconnaît à la présence du signe officiel de la RADQ qui doit être affiché bien en vue à l'entrée et à l'intérieur de tout établissement où elle exerce ses activités.

Financement

La RADQ perçoit auprès des institutions inscrites une prime, calculée au 30 avril de chaque année, dont le montant égale 1/15 de 1 % des dépôts reçus au Québec et garantis par la RADQ à cette date. Cette prime est payable par les institutions constituées en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre province.

En raison de l'accord mentionné ci-après et conformément à la loi, la RADQ ne perçoit aucune prime auprès d'institutions inscrites qui sont des sociétés de fiducie ou des sociétés d'épargne constituées en vertu d'une loi fédérale.

La prime payable par une coopérative de services financiers membre d'un fonds de sécurité peut être réduite de moitié.

Accord SADC - RADQ

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure les dépôts reçus par des institutions constituées en vertu des lois fédérales et, dans certains cas, en vertu des lois provinciales. Dans le but d'éviter des chevauchements de garantie, de surveillance et d'inspection, un accord est intervenu le 22 janvier 1969 entre la SADC et la RADQ, avec le consentement des gouvernements respectifs. Cet accord prévoit notamment que la SADC indemniserait et tiendrait quitte la RADQ de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière des dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en vertu d'une loi fédérale.

Exécution de la garantie

La RADQ effectue, dans un délai raisonnable, le remboursement des dépôts lorsque son obligation de garantie est exécutoire dans les cas prévus par la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26). Elle peut exécuter son obligation de garantie en mettant à la disposition du déposant un dépôt fait à une institution inscrite ou à une banque.

Lorsque la RADQ paie un dépôt en lieu et place de l'institution, elle est subrogée dans tous les droits du déposant contre l'institution jusqu'à concurrence de la somme ainsi payée.

Pouvoirs spéciaux

Dans le but de réduire un risque qu'elle court ou d'éviter ou de réduire une perte éventuelle, la RADQ possède des pouvoirs spéciaux. Elle peut notamment consentir des avances à une institution inscrite ou à une institution dont le permis est suspendu ou révoqué. Elle peut aussi acquérir l'actif d'une institution inscrite ou d'une institution dont le permis est suspendu ou a été révoqué. Elle peut également, avec l'autorisation du ministre, conclure avec tout organisme qui, à son avis, administre un régime équivalent, tout accord concernant une institution dont les dépôts sont garantis ou assurés en partie par la RADQ et en partie par cet organisme.

Fonds d'assurance-dépôts

La RADQ doit maintenir un fonds d'assurance-dépôts pour l'exécution de son obligation de garantie et pour l'exercice de ses pouvoirs spéciaux. Les primes perçues sont versées à ce fonds ainsi que les sommes que le ministre peut y verser. Les montants dont la RADQ prévoit ne pas avoir un besoin immédiat sont déposés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

En cas d'insuffisance de ressources financières, le ministre peut lui faire des avances à même le fonds consolidé du revenu ou encore garantir le paiement des engagements de la RADQ. La somme du solde impayé des avances et engagements garantis ne peut toutefois excéder 700 000 000 \$.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

La présente section résume les principales activités réalisées par la RADQ au cours de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2003 au 31 janvier 2004. Ces dernières sont regroupées selon chacune des cinq grandes fonctions du programme d'assurance-dépôts.

REMBOURSEMENT, RÉCLAMATIONS ET RECOUVREMENTS

Au cours de l'exercice 2003-2004, la RADQ n'a pas eu à effectuer de remboursement de dépôts en vertu de son obligation de garantie. Elle a cependant suivi de près les réclamations et les recouvrements liés au dossier de la Société d'entraide économique de KRT qui était toujours en liquidation au 31 janvier 2004. Voici les principaux faits relatifs à ce dossier.

La Société d'entraide économique de KRT est en liquidation depuis 1983. La RADQ a remboursé pour 11 563 162 \$ de dépôts garantis dans le cadre de la liquidation de cette société à charte du Québec. La contestation d'un jugement sur une requête pour autorisation de distribution de l'actif était un élément qui empêchait de mener la liquidation à terme. Le jugement rendu par la Cour d'appel a retenu la position que défendait la RADQ. Au cours de l'exercice 2003-2004, la RADQ n'a perçu aucun dividende du liquidateur. Le total récupéré à ce jour s'élève à 7 220 499 \$. La RADQ a ainsi recouvré environ 62 % des dépôts remboursés à la suite de la réalisation des actifs, les 38 % restants étant déjà provisionnés dans ses états financiers. Selon le liquidateur, la distribution du dividende final et la fin de la liquidation devraient avoir lieu au cours de l'année 2004.

INFORMATION DU PUBLIC

Au cours de l'exercice 2003-2004, la RADQ a pris plusieurs mesures en vue d'accroître la diffusion de l'information sur le programme d'assurance-dépôts auprès des déposants et des institutions inscrites.

Publicité

Pour une quatrième année consécutive, la RADQ a repris la diffusion d'un message télévisé conjointement avec la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Le message a été télédiffusé pendant cinq semaines à compter du 27 janvier 2003. Il invitait les déposants à s'informer sur la protection des dépôts offerte par la RADQ, notamment en ce qui a trait à la nature des dépôts garantis ainsi qu'au montant de la couverture. Les déposants étaient notamment invités à composer les numéros sans frais, à consulter les sites Internet ou à s'informer auprès de leurs institutions financières.

La RADQ collabore ainsi avec la SADC pour le volet québécois du programme d'information et de sensibilisation du public exécuté dans l'ensemble du Canada. Ce programme résulte de recherches indiquant que l'on connaît peu l'assurance-dépôts et les produits financiers garantis, et que l'on croit généralement que tous les dépôts, de même que les fonds communs de placement, sont garantis. Face à l'immense gamme de produits financiers offerte par les institutions financières, les déposants doivent pouvoir compter sur une information juste et adéquate sur l'assurance-dépôts pour prendre des décisions éclairées.

Les résultats enregistrés au terme de la diffusion du message télévisé (2003) sont encourageants. En effet, la RADQ a enregistré durant les périodes de diffusion du message télévisé un accroissement marqué du nombre de demandes de renseignements et du nombre de visiteurs de son site Internet. Enfin, selon un sondage réalisé par la maison EKOS, pour le compte de la SADC, le degré de connaissance de la limite de protection de 60 000 \$ est passé de 23 % à 32 % depuis le commencement de la diffusion d'un message télévisé par la RADQ. Selon ce sondage, la connaissance des produits financiers garantis par l'assurance-dépôts a également augmenté grâce au message télévisé.

Site Internet

Étant donné la popularité sans cesse croissante au Québec d'Internet comme mode de communication, nous privilégions ce moyen pour atteindre et informer les déposants.

Notre site Internet offre différentes informations sur l'assurance-dépôts du Québec. On y trouve notamment des renseignements généraux sur la garantie des dépôts et le financement du fonds d'assurance-dépôts. On peut également y consulter les communiqués de presse et les documents d'information, ainsi qu'une liste des institutions inscrites permettant de vérifier si une institution financière détient un permis de la RADQ. De plus, des modifications et des mises à jour y sont apportées régulièrement pour que son contenu cadre avec les besoins des utilisateurs.

Délégations étrangères

Dans une perspective internationale visant à contribuer à la mise en place de programmes d'assurance-dépôts, la RADQ a continué à partager son expertise en accueillant des délégations étrangères en quête de connaissances sur l'assurance-dépôts. Au cours de l'exercice 2003-2004, la RADQ a reçu la visite de trois délégations en provenance de la Lituanie, des Philippines et du Chili.

Demandes de renseignements

Répondre de la meilleure façon possible aux demandes de renseignements des déposants et des institutions inscrites est une préoccupation constante de la RADQ. Si vous désirez nous joindre, vous trouverez nos coordonnées complètes à la page 45.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le personnel de la RADQ a répondu à plus de 5 000 demandes de renseignements téléphoniques, écrites et électroniques. On a pu constater un intérêt soutenu du public en ce qui a trait principalement au montant de la couverture de l'assurance-dépôts (45 % des appels), à la nature des dépôts garantis (18 % des appels) et aux institutions inscrites auprès de la RADQ (10 % des appels).

La RADQ a également distribué sur demande, par l'entremise des institutions inscrites et au cours de ses activités d'information, son dépliant d'information sur l'assurance-dépôts du Québec, ainsi que la liste des institutions inscrites, le rapport annuel et la brochure sur les trente ans d'histoire de la RADQ (1967-1997).

FINANCEMENT ET GESTION DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Au 31 janvier 2004, l'avoir net du fonds d'assurance-dépôts a été porté à 285,1 millions de dollars. Le taux de prime est demeuré inchangé à 1/15 de 1 % pour une dix-septième année consécutive. Les dépôts garantis s'élevaient à 56,2 milliards de dollars au 30 avril 2003.

Réduction de prime

La RADQ peut réduire de moitié la prime établie pour une institution inscrite qui est une coopérative de services financiers membre d'un fonds de sécurité, lorsqu'elle est d'avis que ce dernier, perçoit des cotisations de façon à remplir ses objets et exerce ceux-ci de façon à éviter ou à réduire les déboursés de la RADQ à l'égard des coopératives membres de ce fonds. La demande de réduction de prime doit être faite par un fonds de sécurité pour chaque exercice comptable de prime. Elle est analysée par la RADQ conformément aux dispositions de la loi.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, la RADQ a reçu une demande de réduction de prime de la part du Fonds de sécurité Desjardins à l'égard des caisses Desjardins qui en sont membres.

Après analyse de la demande de réduction de prime, et avec l'autorisation du gouvernement, la RADQ a réduit de 1/15 de 1 % à 1/30 de 1 % la prime payée par les caisses Desjardins membres du Fonds de sécurité Desjardins pour l'exercice comptable de prime qui s'étend du 1^{er} mai 2003 au 30 avril 2004. Cette réduction de prime a été consentie parce que, de l'avis de la RADQ, le Fonds de sécurité Desjardins perçoit des cotisations de façon à remplir ses objets et exerce ceux-ci de façon à éviter ou à réduire les déboursés de la RADQ à l'égard des caisses Desjardins qui en sont membres. La réduction de moitié de la prime ne vaut que pour l'exercice comptable de prime 2003-2004.

Dépôts auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les sommes dont la RADQ prévoit ne pas avoir un besoin immédiat sont transférées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Ces sommes sont déposées dans un fonds particulier à la CDPQ composé, à parts égales, d'obligations et de valeurs à court terme. Cette stratégie de placement vise prioritairement à assurer l'intégrité et la disponibilité du capital tout en permettant de maximiser le rendement. La RADQ rencontre périodiquement la CDPQ pour faire le point sur sa stratégie de placement et, au besoin, sur les modifications à y apporter.

ADHÉSION AU RÉGIME D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Au Québec, nul individu ne peut solliciter des dépôts et nulle institution ne peut solliciter des dépôts ou en recevoir à moins qu'elle ne soit une institution inscrite auprès de la RADQ. Au 31 janvier 2004, on dénombrait 620 institutions inscrites auprès de la RADQ habilitées à solliciter et à recevoir des dépôts au Québec. La RADQ enregistre et met à jour régulièrement les données sur ces institutions dans son système d'information.

SURVEILLANCE DES INSTITUTIONS INSCRITES

Conformément à son mandat, la RADQ a fait procéder, par l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF), à l'examen des affaires de toutes ses institutions inscrites, constituées en vertu d'une loi du Québec.

De plus, conformément à l'entente SADC-RADQ de 1969, la RADQ, par l'entremise de l'IGIF, a procédé, pour le compte de la SADC, à l'examen des institutions à charte du Québec qui exercent aussi des activités dans d'autres provinces. Réciproquement, la SADC a procédé, pour le compte de la RADQ, à l'inspection des institutions à charte d'une autre province qui exercent aussi des activités au Québec. La SADC, conformément à l'entente, a également inspecté les institutions à charte fédérale qui exercent des activités au Québec.

AUTRES ACTIVITÉS

Développement du programme d'assurance-dépôts

Dans le cadre de la mise à jour de son programme d'assurance-dépôts et du maintien de l'expertise de ses ressources, la RADQ exerce une activité de vigie pour connaître les grandes tendances et orientations en matière d'assurance-dépôts qui se dessinent, non seulement au niveau canadien, mais également au niveau international. La RADQ participe aussi à de nombreux échanges d'information, notamment dans le cadre de forums canadiens et internationaux axés principalement sur la protection des consommateurs de produits et services financiers.

En octobre 2003, la RADQ a participé, en tant que membre fondateur, à la deuxième conférence annuelle de l'« International Association of Deposit Insurers » (IADI) qui avait lieu à Séoul, en Corée. Cette association a pour mission de favoriser la coopération internationale pour accroître l'efficacité des programmes d'assurance-dépôts et, par le fait même, d'améliorer la stabilité des marchés financiers.

Accès à l'information

Dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), aucune demande n'a été soumise à la RADQ au cours de l'exercice 2003-2004.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

En 1998, le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (L.R.Q., c. M30) qui faisait obligation aux membres du conseil d'administration de se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et des règles édictés par ce règlement. Conformément à cette obligation, les membres du conseil d'administration ont adopté le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec*, le 28 mai 1999, et y ont apporté une modification le 15 mars 2000. Le contenu intégral du code d'éthique et de déontologie est reproduit à la fin du présent rapport annuel.

Aucun manquement à la réglementation sur l'éthique et la déontologie (y compris le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec*) n'a été constaté au cours de l'exercice 2003-2004.

Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier

La *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier* (L.Q. 2002, c. 45), qui a été adoptée le 11 décembre 2002, crée un organisme d'encadrement unique, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (ci-après, l'Autorité des marchés financiers), pour administrer l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Québec.

À la suite de l'entrée en vigueur de certaines dispositions de cette loi, le 1^{er} février 2004, l'Autorité des marchés financiers a remplacé le Bureau des services financiers, le Fonds d'indemnisation des services financiers, la Commission des valeurs mobilières du Québec et la **Régie de l'assurance-dépôts du Québec**, ainsi que l'Inspecteur général des institutions financières à l'égard de certains de ses pouvoirs et fonctions.

L'Autorité des marchés financiers a acquis tous les droits et les pouvoirs de la RADQ et elle en assume toutes les obligations. L'Autorité des marchés financiers s'occupe maintenant de l'administration du fonds d'assurance-dépôts.

Remerciements

La RADQ remercie son personnel, ses dirigeants, ses administrateurs, ses mandataires et ses collaborateurs qui, par leurs compétences et leur engagement, lui ont permis d'assumer pleinement son mandat tout au long de son histoire.

PROFIL DES INSTITUTIONS INSCRITES

Pour solliciter et recevoir des dépôts au Québec, toute institution inscrite doit détenir un permis délivré par la RADQ et afficher le signe officiel de cette dernière dans tout établissement où elle exerce ses activités.

Les institutions inscrites doivent maintenir en tout temps les conditions prévues par la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26) et son règlement d'application, et notamment :

- suivre des pratiques commerciales et financières saines;
- se conformer à la *Loi sur l'assurance-dépôts* et aux lois, règlements et règles les concernant; et
- être dans une situation financière satisfaisante.

Au 31 janvier 2004, on dénombrait 620 institutions inscrites auprès de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, soit 95 de moins qu'au 31 décembre 2002. Cette baisse importante du nombre d'institutions inscrites est attribuable principalement aux nombreuses fusions de caisses réalisées dans le cadre d'une réforme majeure entreprise par le Mouvement Desjardins au niveau de sa structure organisationnelle. Tous les changements concernant les institutions inscrites sont expliqués ci-après.

Les institutions inscrites comptent 581 coopératives de services financiers, 31 sociétés de fiducie et 8 sociétés d'épargne. La liste complète de ces institutions au 31 janvier 2004 est reproduite à la page 29.

CHANGEMENTS CONCERNANT LES INSTITUTIONS INSCRITES

La réduction du nombre d'institutions inscrites s'explique par le fait qu'au cours de l'exercice 2003-2004, il y a eu **une nouvelle inscription** et **67 fusions** visant 162 institutions dont une seule n'était pas auparavant inscrite auprès de la RADQ. De plus, il y a eu **une révocation de permis**, **une liquidation** ainsi que **deux changements de dénomination**.

Nouvelle inscription

10 novembre 2003

L'Équitable, Compagnie de Fiducie
- The Equitable Trust Company.

Inscriptions à la suite d'une fusion

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins de L'Assomption et de Saint-Georges (Beauce), issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Georges (Beauce) avec la Caisse populaire Desjardins de L'Assomption—Notre-Dame—Saint-Simon.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins de Limoilou, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Rocadamour avec la Caisse populaire Desjardins de Limoilou et LA CAISSE POPULAIRE DU Saint-Esprit.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins de Jean-Talon^{3/4}Papineau, issue de la fusion de la Caisse populaire Jean-Talon avec la Caisse populaire Papineau.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins de Saint-Michel, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Bernardin avec la Caisse populaire Notre-Dame de la Merci de Montréal.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins Mont-Rose^{3/4}Saint-Michel, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Saint-Jean-Vianney avec la Caisse populaire Desjardins Sainte-Bernadette et La Caisse Populaire St-Bonaventure de Montréal.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Maniwaki avec La Caisse populaire de Bois-Franc.

PROFIL DES INSTITUTIONS INSCRITES

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins de Labelle-Nominingue, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Labelle avec la Caisse populaire Desjardins Lac-Nominingue.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Isidore-de-Clifton.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Narcisse.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins de la Mitis, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de la Mitis avec la Caisse populaire Desjardins de Baie-des-Sables.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins de Jonquière, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Jonquière avec la Caisse populaire Desjardins Éducation De La Jonquière.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins des Cinq-Cantons, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins des Cinq-Cantons avec la Caisse populaire Desjardins de Métabetchouan.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins de Dolbeau-Mistassini, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Dolbeau-Mistassini avec la Caisse populaire Desjardins de Péribonka.

1^{er} janvier 2003

Caisse populaire Desjardins de l'Est de l'Abitibi, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Senneterre avec la Caisse populaire Desjardins du Centre-est de l'Abitibi.

1^{er} janvier 2003

Caisse d'économie Desjardins César, issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins César avec la Caisse d'économie Desjardins du Centre du Québec.

1^{er} janvier 2003

Caisse d'économie Desjardins Hydro, issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins Hydro avec la Caisse d'économie Desjardins des employés de la Raffinerie Shell.

1^{er} janvier 2003

Caisse d'économie Desjardins Ukrainienne, issue de la fusion de la Caisse d'économie Ukrainienne nationale de Montréal avec la Caisse d'économie Mazeppa.

1^{er} février 2003

Caisse populaire Desjardins de Saint-Félicien et **La Doré**, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Félicien avec la Caisse populaire Desjardins de La Doré.

1^{er} février 2003

Caisse populaire Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi-Nord avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Honoré—Falardeau et la Caisse populaire Desjardins de Saint-Ambroise—Bégin.

1^{er} mars 2003

Caisse populaire Desjardins de Mercier-Rosemont, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins du Nouveau-Rosemont avec la Caisse populaire Desjardins Pierre-de-Coubertin.

1^{er} mars 2003

Caisse populaire Desjardins Pierre-Boucher, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Carrefours de Longueuil avec la Caisse Desjardins Jacques-Cartier de Longueuil et la Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Longueuil.

1^{er} mars 2003

Caisse populaire Desjardins Sieur-de-Roberval, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Roberval avec la Caisse populaire Desjardins de Chambord, la Caisse populaire Desjardins de Saint-François-de-Sales, la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Hedwigwe, la Caisse populaire Desjardins de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et la Caisse populaire Desjardins de Lac Bouchette.

1^{er} mars 2003

Caisse d'économie Desjardins des employés du Réseau de la santé du Saguenay^{3/4}Lac-Saint-Jean^{3/4}Charlevoix^{3/4}Québec, issue de la fusion de la Caisse d'économie des employés de l'Hôpital de Chicoutimi avec la Caisse d'Économie de Baie St-Paul.

20 mars 2003

Compagnie Montréal Trust du Canada - Montreal Trust Company of Canada, issue de la fusion de la Compagnie Montréal Trust du Canada - Montreal Trust Company of Canada avec la Compagnie Montréal Trust - Montréal Trust Company.

20 mars 2003

Compagnie Trust National - National Trust Company, issue de la fusion de la Compagnie Trust National - National Trust Company avec la Société d'Hypothèques Victoria et Grey - Victoria and Grey Mortgage Corporation.

1^{er} avril 2003

Caisse populaire Desjardins des Abénakis, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Claire avec LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE St-Lazare.

1^{er} avril 2003

Caisse populaire Desjardins de Bedford, issue de la fusion de la Caisse populaire de Bedford avec La Caisse Populaire de St-Ignace-de-Stanbridge et La Caisse Populaire Notre-Dame de Stanbridge.

1^{er} mai 2003

Caisse populaire Desjardins des Berges de Roussillon, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins du Sault-Saint-Louis avec la Caisse populaire Desjardins Roussillon.

1^{er} mai 2003

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation (région de Québec), issue de la fusion de la Caisse d'économie des Faubourgs avec la Caisse populaire Desjardins La Source (Enseignement Québec-Montmorency).

1^{er} juin 2003

Caisse populaire Desjardins Laviolette, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Laviolette avec La caisse populaire de Notre-Dame des Trois-Rivières et LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Saint-François d'Assise.

1^{er} juin 2003

Caisse populaire Desjardins du Mont-Royal, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins du Mont-Royal avec la Caisse populaire Saint-Louis-de-France.

1^{er} juin 2003

Caisse populaire Desjardins des Seigneuries de Soulanges, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins des Seigneuries de Soulanges avec la Caisse populaire Desjardins Rigaud.

1^{er} juin 2003

Caisse populaire Desjardins de East Angus, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de East Angus avec La Caisse Populaire de St-Philemon de Stoke.

1^{er} juillet 2003

Caisse populaire Desjardins du Vieux-Rosemont—Petite-Patrie, issue de la fusion de la Caisse populaire Saint-Jean-Berchmans avec la Caisse populaire Desjardins du Vieux-Rosemont et la Caisse populaire Desjardins de la Petite-Patrie.

1^{er} juillet 2003

Caisse Desjardins des Monts et Rivières, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins des Monts et rivières avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Alexis.

1^{er} juillet 2003

Caisse d'économie Desjardins des travailleurs unis (Montréal—Outaouais), issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins des travailleurs unis (Montréal Métropolitain) avec la Caisse d'économie Desjardins des employés du Secteur industriel (LaSalle), la Caisse d'économie des travailleurs de l'Outaouais et la Caisse d'économie Desjardins de la Chaudière et sa version The Chaudière Desjardins Credit Union.

1^{er} août 2003

Caisse populaire Desjardins de Victoriaville, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Victoriaville avec la Caisse Desjardins d'Arthabaska et La Caisse Populaire Ham-Nord.

1^{er} septembre 2003

Caisse populaire Desjardins Samuel-De Champlain, issue de la fusion de La Caisse Populaire de Champlain avec La caisse populaire de Batiscan et la Caisse populaire de Saint-Luc-de-Vincennes.

1^{er} septembre 2003

Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Bon-Conseil—Sainte-Brigitte avec la Caisse Desjardins des Cantons unis de Wendover-et-Simpson et La Caisse populaire de St-Félix de Kingsey.

1^{er} septembre 2003

Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-des-Laurentides, issue de la fusion de la Caisse populaire Saint-Antoine-des-Laurentides avec la Caisse populaire Sainte-Marcelle.

1^{er} octobre 2003

Caisse populaire Desjardins du Centre-ville de Québec, issue de la fusion de la Caisse Desjardins de Saint-Sauveur avec la Caisse Populaire Québec-Est, la Caisse populaire Desjardins de Saint-Malo, La caisse populaire Jacques-Cartier et La Caisse Populaire de St-Joseph de Québec.

1^{er} octobre 2003

Caisse populaire Desjardins du Quartier-Latin de Montréal, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins du Quartier-Latin de Montréal avec la Caisse Desjardins des Faubourgs de Montréal.

1^{er} octobre 2003

Caisse populaire Desjardins Mistouk, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Saint-Cœur-de-Marie avec la Caisse populaire Desjardins de Taillon, la Caisse populaire Desjardins de l'Ascension-du-Lac-Saint-Jean et la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Monique-du-Lac-Saint-Jean.

10 octobre 2003

Société de Fiducie Clarica - Clarica Trust Company, issue de la fusion de la Société de Fiducie Clarica - Clarica Trust Company avec la Compagnie de Placement Hypothécaires Seel - Seel Mortgage Investment Corporation (non-inscrite).

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins de Kildare, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Kildare avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Alphonse/Sainte-Béatrix.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins de la Seigneurie Sainte-Marie, issue de la fusion de La Caisse Populaire de Ste-Anne de la Perade avec La Caisse populaire de St-Prosper de Champlain.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins Les Estacades, issue de la fusion de La Caisse populaire de Chateaudun avec La Caisse Populaire de Ste-Madeleine et la Caisse populaire Ste-Famille du Cap.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins de Gentilly, issue de la fusion de la Caisse populaire de Gentilly avec LA CAISSE POPULAIRE DE MANSEAU.

PROFIL DES INSTITUTIONS INSCRITES

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins de la Vallée-du-Saint-Maurice, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Grand-Mère avec la Caisse Populaire de Ste-Flore.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins du Sud des Bois-Francis, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Warwick avec La Caisse Populaire de Kingsey Falls.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins du Piémont laurentien, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de L'Ancienne-Lorette avec la Caisse Desjardins de Val-Bélair.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre avec la Caisse populaire Desjardins de Natashquan

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield, issue de la fusion de la Caisse Desjardins Vieux canal de Salaberry-de-Valleyfield avec la Caisse populaire Sainte-Cécile de Salaberry et la Caisse populaire Saint-Timothée.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins de Gatineau, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Gatineau avec la Caisse populaire Pointe-Gatineau et la Caisse Desjardins Rivière Blanche.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins Les Méandres, issue de la fusion de la Caisse populaire L'Assomption avec la Caisse populaire Desjardins de L'Épiphanie.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Longue-Pointe, issue de la fusion de la Caisse populaire Longue-Pointe avec la Caisse populaire Saint-Justin de Montréal.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins Vallée de la Kiamika, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Lac-des-Écorces avec la Caisse populaire Desjardins Kiamika et la Caisse populaire Desjardins Val-Barrette.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de L'Annonciation avec la Caisse populaire Desjardins Sainte-Véronique.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins de Montréal-Nord, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Montréal-Nord avec la Caisse populaire Desjardins de la Rive de Montréal-Nord.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins des Hauts-Boisés, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins des Hauts-Boisés avec LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Ste-Marguerite (Compton).

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins des Versants du Mont-Comi, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Anaclet avec la Caisse populaire Desjardins de Les Hauteurs et la Caisse populaire Desjardins de Saint-Gabriel.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins de l'Héritage des Basques, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Trois-Pistoles avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Simon et la Caisse populaire Desjardins de La Rivière Trois-Pistoles.

1^{er} janvier 2004

Caisse populaire Desjardins de Pohénégamook, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins d'Estcourt avec la Caisse populaire Desjardins de Sully et la Caisse populaire Desjardins de Saint-Éleuthère.

1^{er} janvier 2004

Caisse d'économie Desjardins des Pompiers, des Cols bleus et des Cols blancs (Montréal, Longueuil, Repentigny), issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins des Pompiers de Montréal avec la Caisse d'économie Desjardins des employés municipaux de Montréal.

1^{er} janvier 2004

Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s du Secteur industriel (Montréal), issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s du Secteur industriel (Montréal) avec la Caisse d'économie des employés Labatt.

1^{er} janvier 2004

Caisse d'économie Desjardins du personnel du Réseau de la santé (Centre et Ouest de Montréal), issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins des employés du Réseau de la santé (Ouest de Montréal) avec la Caisse d'économie Desjardins du personnel du CHUM.

1^{er} janvier 2004

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication, issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins des employés du Groupe BCE avec la Caisse d'économie Northern et sa version Northern Credit Union.

Révocation

1^{er} septembre 2003

Services Hypothécaires CIBC Inc.

Liquidation

27 janvier 2003

Caisse d'économie Desjardins des Filons.

Changements de dénomination

1^{er} janvier 2003

Société de Fiducie Banque de Montréal - The Trust Company of Bank of Montreal change sa dénomination pour la **Société de Fiducie BMO - BMO Trust Company**.

1^{er} janvier 2004

Caisse Populaire Val-Mauricie change sa dénomination pour la **Caisse populaire Desjardins Val-Mauricie**.

DÉPÔTS REÇUS AU QUÉBEC PAR LES INSTITUTIONS INSCRITES ET DÉPÔTS GARANTIS PAR LA RADQ

Au 30 avril 2003, les institutions inscrites détenaient au Québec 85 596 081 000 \$ de dépôts, ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau A). Ces dépôts se répartissaient de la façon suivante : 78,7 % dans les coopératives de services financiers, 11,1 % dans les sociétés de fiducie et 10,2 % dans les sociétés d'épargne.

À la même date, les dépôts garantis par la RADQ totalisaient 56 197 062 000 \$ comparativement à 54 208 453 000 \$ l'année précédente, soit une augmentation de 1 988 609 000 \$ ou de 3,7 % (voir le tableau B). Ces dépôts se divisaient de la façon suivante : 76,2 % dans les coopératives de services financiers, 12,8 % dans les sociétés de fiducie et 11,0 % dans les sociétés d'épargne.

PROFIL DES INSTITUTIONS INSCRITES

TABLEAU A
Dépôts reçus au Québec par les institutions inscrites au 30 avril

Institutions inscrites	2003			2002		
	Nombre	(000 \$)	%	Nombre	(000 \$)	%
Coopératives de services financiers	639	67 392 218	78,73	752	64 489 234	79,12
Sociétés de fiducie à charte du Québec	5	3 711 125	4,33	5	3 857 177	4,73
Sociétés de fiducie à charte d'autres provinces	1	4 444	0,01	2	36 560	0,04
Sociétés de fiducie à charte fédérale	24	5 776 459	6,75	23	4 865 950	5,97
Sociétés d'épargne à charte fédérale	9	8 711 835	10,18	10	8 260 652	10,14
Total	678	85 596 081	100,00	792	81 509 573	100,00

TABLEAU B
Dépôts garantis par la RADQ au 30 avril

Institutions inscrites	2003			2002		
	Nombre	(000 \$)	%	Nombre	(000 \$)	%
Coopératives de services financiers	639	42 818 876	76,19	752	41 173 064	75,95
Sociétés de fiducie à charte du Québec	5	2 829 283	5,04	5	2 937 432	5,42
Sociétés de fiducie à charte d'autres provinces	1	3 452	0,01	2	27 993	0,05
Sociétés de fiducie à charte fédérale	24	4 378 863	7,79	23	4 114 838	7,59
Sociétés d'épargne à charte fédérale	9	6 166 588	10,97	10	5 955 126	10,99
Total	678	56 197 062	100,00	792	54 208 453	100,00

RÉSULTATS FINANCIERS

Pour l'exercice de treize mois terminé le 31 janvier 2004, la RADQ a réalisé un bénéfice net de 26 936 426 \$, en hausse de 237 480 \$ par rapport à l'exercice de douze mois précédent terminé le 31 décembre 2002. Les bénéfices nets cumulés du fonds d'assurance-dépôts atteignaient 284 097 036 \$ au 31 janvier 2004.

Revenus

Pour l'exercice 2003-2004, les primes perçues par la RADQ se sont chiffrées à 16 183 844 \$, comparativement à 15 716 606 \$ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 467 238 \$. Cet accroissement des primes perçues est attribuable principalement à l'augmentation du volume des dépôts garantis par la RADQ.

Les revenus de placements ont légèrement diminué de 66 793 \$, passant de 11 817 178 \$ en 2002 à 11 750 385 \$ en 2003-2004. Ils proviennent entièrement des rendements obtenus sur des sommes déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dépenses

Les frais d'administration se sont élevés à 997 903 \$, comparativement à 976 609 \$ pour l'exercice 2002, soit une faible hausse de 21 294 \$. Ils sont composés de 349 613 \$ en traitements et avantages sociaux, de 316 308 \$ en honoraires d'examen, de 168 075 \$ en honoraires de soutien administratif et de 163 907 \$ pour les autres frais.

La RADQ n'a pas eu à verser d'indemnités en vertu de son obligation de garantie des dépôts au cours de l'exercice 2003-2004, comme au cours de l'exercice 2002.

Actif

L'actif a atteint 285 171 039 \$ au 31 janvier 2004 par rapport à 259 673 987 \$ au 31 décembre 2002, soit une hausse de 25 497 052 \$. L'augmentation de la valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec explique cette forte progression.

Les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis remboursés par la RADQ se sont élevées à 4 342 663 \$ au 31 janvier 2004, soit le même montant qu'au 31 décembre 2002. La provision sur ces réclamations a été maintenue à 4 340 000 \$, ce qui laisse un solde net à récupérer de 2 663 \$, comme pour l'exercice précédent.

Passif

Les créiteurs s'élevaient à 74 003 \$ à la fin de l'exercice 2003-2004, comparativement à 1 513 377 \$ à la fin de l'exercice 2002. Au 31 janvier 2004, les créiteurs étaient constitués de frais d'administration imputés par l'Inspecteur général des institutions financières qui ne lui avaient pas été remboursés pour une période d'un mois. Au 31 décembre 2002, les créiteurs étaient composés principalement de frais d'administration sur douze mois à rembourser à l'Inspecteur général des institutions financières pour un montant de 796 468 \$ et des taxes à remettre au ministère du Revenu pour un total de 706 552 \$. Notons que les primes perçues des institutions inscrites sont assujetties à la taxe de vente du Québec sur les assurances.

Fonds d'assurance-dépôts

En tenant compte de la contribution initiale du gouvernement du Québec de 1 000 000 \$, l'avoir net du fonds d'assurance-dépôts de la RADQ s'élevait à 285 097 036 \$ au 31 janvier 2004, en hausse de 26 936 426 \$. Le ratio de l'avoir net du fonds d'assurance-dépôts par rapport au total des dépôts garantis s'élevait ainsi à 0,51 %.

Vérificateur général du Québec

Conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26), le vérificateur général du Québec est le vérificateur externe du fonds d'assurance-dépôts de la RADQ. Le rapport du vérificateur et les états financiers sont reproduits ci-après.

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Direction de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds d'assurance-dépôts conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le directeur général adjoint,

Normand Côté

Le président-directeur général,

Jean St-Gelais

Québec, le 15 mars 2004

Le vérificateur général du Québec

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ) au 31 janvier 2004 et l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice de treize mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la RADQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 janvier 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de treize mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis, FCA

Québec, le 15 mars 2004

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS CUMULÉS

de l'exercice de treize mois terminé le 31 janvier 2004

REVENUS	31 janvier 2004 (13 mois)		31 décembre 2002 (12 mois)	
Primes	16 183 844	\$	15 716 606	\$
Revenus de placements	11 750 385		11 817 178	
Autres	100		-	
	<u>27 934 329</u>		<u>27 533 784</u>	
DÉPENSES				
Frais d'administration (note 3)	<u>997 903</u>		<u>976 609</u>	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT :	26 936 426		26 557 175	
Diminution de la provision pour pertes (note 5)	<u>-</u>		<u>141 771</u>	
BÉNÉFICE NET	26 936 426		26 698 946	
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS AU DÉBUT	<u>257 160 610</u>		<u>230 461 664</u>	
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS À LA FIN	<u>284 097 036</u>	\$	<u>257 160 610</u>	\$

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

BILAN

au 31 janvier 2004

ACTIF	31 janvier 2004	31 décembre 2002
Encaisse	936 \$	1 091 \$
Primes à recevoir	-	178
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	285 167 440	259 670 055
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 5)	2 663	2 663
	285 171 039 \$	259 673 987 \$
PASSIF		
Créditeurs		
Inspecteur général des institutions financières - Frais d'administration	74 003 \$	796 468 \$
Taxes sur primes	-	706 552
Autre	-	10 357
	74 003	1 513 377
AVOIR NET DU FONDS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets cumulés	284 097 036	257 160 610
	285 097 036	258 160 610
	285 171 039 \$	259 673 987 \$

DÉPÔTS GARANTIS (note 6)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 9)

Jean St-Gelais
Linda Levasseur

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice de treize mois terminé le 31 janvier 2004

	31 janvier 2004 (13 mois)	31 décembre 2002 (12 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	26 936 426	26 698 946
Ajustement pour :		
Provision pour pertes	-	(141 771)
	26 936 426	26 557 175
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Recouvrement de réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis	-	148 345
Diminution des primes à recevoir	178	18 745
(Diminution) augmentation des créditeurs	(1 439 374)	131 219
	(1 439 196)	298 309
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	25 497 230	26 855 484
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(25 497 385)	(26 854 679)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(155)	805
ENCAISSE AU DÉBUT	1 091	286
ENCAISSE À LA FIN	936	1 091

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 JANVIER 2004**

1. Constitution, objets et financement

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ), constituée en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objets :

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;
- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 \$;
- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;
- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi :

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par la RADQ sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la RADQ;
- lorsque les ressources de la RADQ sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la RADQ ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 \$.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la RADQ ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants. La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés.

**Fonds confiés à la
Caisse de dépôt et placement du Québec**

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût d'acquisition.

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

3. Frais d'administration

	<u>31 janvier 2004 (13 mois)</u>	<u>31 décembre 2002 (12 mois)</u>
Traitements et avantages sociaux	349 613 \$	310 295 \$
Honoraires d'examen*	316 308	292 834
Honoraires de soutien administratif*	168 075	120 141
Autres frais	<u>163 907</u>	<u>253 339</u>
	<u>997 903</u> \$	<u>976 609</u> \$

* Ces honoraires sont imputés par l'Inspecteur général des institutions financières.

4. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	<u>31 janvier 2004</u>	<u>31 décembre 2002</u>
Dépôts à vue ¹	1 128 995 \$	8 770 953 \$
Dépôts à participation ²	283 182 261	249 928 027
	<u>284 311 256</u>	<u>258 698 980</u>
Revenus de placements à recevoir	<u>856 184</u>	<u>971 075</u>
	<u>285 167 440</u> \$	<u>259 670 055</u> \$

- 1 Dépôts à vue portant intérêt calculé quotidiennement sur la base du taux du marché pour les emprunts et les placements d'une journée.
- 2 Dépôts à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du Fonds particulier à la fin de chaque mois. Au 31 janvier 2004, la RADQ détenait 283 655 unités (31 décembre 2002 : 251 350).

5. Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis

	<u>31 janvier 2004</u>	<u>31 décembre 2002</u>
Réclamations à recevoir	<u>4 342 663</u> \$	<u>4 342 663</u> \$
Provision pour pertes		
Solde au début	4 340 000	5 240 000
Imputation aux résultats	-	(141 771)
Radiation	-	(758 229)
Solde à la fin	<u>4 340 000</u>	<u>4 340 000</u>
	<u>2 663</u> \$	<u>2 663</u> \$

Lorsque la RADQ paie un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et la RADQ réclame de cette dernière la somme ainsi payée et les intérêts y afférents.

6. Dépôts garantis

Les dépôts garantis au 30 avril 2003 s'élevaient à 56,2 milliards \$ (2002 : 54,2 milliards \$), dont 10,5 milliards \$ (2002 : 10,1 milliards \$) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemniserait et tiendrait quitte la RADQ de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

7. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Le coût de certains avantages sociaux défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés.

8. Instruments financiers

La valeur marchande des unités de dépôts à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec est de 296 162 587 \$ au 31 janvier 2004 (31 décembre 2002 : 257 943 869 \$).

La juste valeur des réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle.

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9. Événement postérieur à la date du bilan

L'Assemblée nationale a adopté, le 11 décembre 2002, la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier* (L.Q. 2002, c. 45) créant l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (ci-après appelée «Autorité des marchés financiers»). Cette loi prévoyait notamment que l'Autorité des marchés financiers se substituera à la RADQ, en acquerra les droits et en assumera les obligations, à la date à être fixée par le gouvernement. Cette substitution a été effectuée le 1^{er} février 2004 en vertu d'une décision du Conseil des ministres.

L'Autorité des marchés financiers assumera ainsi l'administration du Fonds d'assurance-dépôts.

Compte tenu de ce changement, la date de clôture de l'exercice financier de la RADQ a été modifiée du 31 décembre au 31 janvier. Par conséquent, les présents états financiers couvrent l'exercice de treize mois du 1^{er} janvier 2003 au 31 janvier 2004.

DONNÉES COMPARATIVES

Sommaire des résultats financiers

Au 31 décembre	2003-2004 *	2002	2001	2000	1999
EXPLOITATION (en milliers de dollars)					
Revenus	27 934	27 534	26 478	25 891	19 732
Dépenses	998	835 **	848	818	681
BENEFICE NET	26 936	26 699	25 630	25 073	19 051
BILAN (en milliers de dollars)					
Actif	285 171	259 674	232 844	207 222	182 077
Passif	74	1 513	1 382	1 390	1 318
AVOIR NET DU FONDS	285 097	258 161	231 462	205 832	180 759

Statistiques sur les institutions inscrites

Au 30 avril	2003	2002	2001	2000	1999
INSTITUTIONS INSCRITES (en nombre)					
Coopératives de services financiers	639	752	912	1 123	1 216
Sociétés de fiducie	30	30	29	29	26
Sociétés d'épargne	9	10	11	10	11
Total	678	792	952	1 162	1 253
DEPÔTS REÇUS (en milliers de dollars)					
Coopératives de services financiers	67 392 218	64 489 234	67 401 486	62 339 641	60 004 869
Sociétés de fiducie	9 492 028	8 759 687	8 183 755	7 921 783	7 666 350
Sociétés d'épargne	8 711 835	8 260 652	9 403 835	9 394 653	8 853 571
Total	85 596 081	81 509 573	84 989 076	79 656 077	76 524 790
DEPÔTS GARANTIS (en milliers de dollars)					
Coopératives de services financiers	42 818 876	41 173 064	39 754 683	37 872 395	36 774 644
Sociétés de fiducie	7 211 598	7 080 263	6 711 438	6 641 057	6 410 414
Sociétés d'épargne	6 166 588	5 955 126	6 677 766	6 799 845	6 621 833
Total	56 197 062	54 208 453	53 143 887	51 313 297	49 806 891
RATIO (en pourcentage)					
Croissance des dépôts totaux	5,0	-4,1	6,7	4,1	5,9
Croissance des dépôts garantis	3,7	2,0	3,6	3,0	0,9
Dépôts garantis par rapport aux dépôts totaux	65,7	66,5	62,5	64,4	65,1

* Exercice financier de treize mois terminé le 31 janvier 2004

** Représente le résultat net des frais d'administration de 976 609 \$ duquel on a soustrait la diminution de la provision pour pertes de 141 771\$.

DONNÉES COMPARATIVES

Données historiques

(au 31 décembre et en milliers de dollars sauf indication contraire)

Année	Nombre d'institutions inscrites	Dépôts reçus au Québec**	Dépôts garantis par la RADQ**	Avoir net du fonds	Dépôts garantis sur les dépôts reçus (%)	Avoir net du fonds sur les dépôts garantis (%)
2003-04*	620	85 596 081	56 197 062	285 097	65,7	0,507
2002	715	81 509 573	54 208 453	258 161	66,5	0,476
2001	858	84 989 076	53 143 887	231 462	62,5	0,436
2000	1 026	79 656 077	51 313 297	205 832	64,4	0,401
1999	1 200	76 524 790	49 806 891	180 759	65,1	0,363
1998	1 271	72 233 673	49 375 224	161 707	68,4	0,327
1997	1 327	74 219 754	51 495 045	138 666	69,4	0,269
1996	1 357	77 574 859	54 208 547	118 385	69,9	0,218
1995	1 369	78 083 087	54 712 564	85 552	70,1	0,156
1994	1 371	74 315 432	52 783 896	80 514	71,0	0,153
1993	1 376	74 845 405	53 709 873	138 270	71,8	0,257
1992	1 383	82 433 610	59 676 337	122 848	72,4	0,206
1991	1 387	80 260 821	57 942 055	97 778	72,2	0,169
1990	1 391	74 570 950	53 754 817	78 104	72,1	0,145
1989	1 400	67 913 549	48 251 166	54 847	71,1	0,114
1988	1 406	57 731 756	41 740 240	36 412	72,3	0,087
1987	1 422	48 048 681	35 048 557	21 635	72,9	0,062
1986	1 432	43 348 905	31 620 266	9 307	72,9	0,029
1985	1 445	38 393 698	28 470 628	4 843	74,2	0,017
1984	1 496	35 338 400	24 834 431	2 267	70,3	0,009
1983	1 536	27 748 635	20 035 100	5 133	72,2	0,026
1982	1 595	24 565 915	15 604 282	3 585	63,5	0,023
1981	1 610	20 707 861	13 515 648	1 143	65,3	0,008
1980	1 624	18 577 117	11 988 277	1 332	64,5	0,011
1979	1 630	15 465 104	10 283 312	1 935	66,5	0,019
1978	1 619	13 184 387	9 001 715	1 791	68,3	0,020
1977	1 619	11 330 724	7 810 789	1 648	68,9	0,021
1976	1 645	9 683 244	6 528 209	2 004	67,4	0,031
1975	1 658	8 000 946	5 886 644	1 889	73,6	0,032
1974	1 656	6 669 838	4 546 617	1 766	68,2	0,039
1973	1 630	6 425 000	4 140 000	1 633	64,4	0,039
1972	1 637	4 777 535	3 334 704	1 517	69,8	0,045

* Données au 31 janvier 2004 ou au 30 avril 2003.

** Données tirées de la déclaration des dépôts assurés au 30 avril.

Le plafond des **dépôts garantis** est de 60 000 \$ depuis 1983. Il était de 20 000 \$ avant cette date.

Le **taux de prime** est de 1/15 de 1 % depuis 1987. Avant cette date, il était de 1/30 de 1 %.

Les données avant 1972 ne sont pas disponibles.

INSTITUTIONS INSCRITES AU 31 JANVIER 2004

INDEX

COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS	NOMBRE	PAGE
Caisse centrale Desjardins du Québec (La)	1	34
Fédération des caisses Desjardins du Québec et caisses affiliées	579	34
Caisse non affiliée	1	41
SOCIÉTÉS DE FIDUCIE		
Sociétés de fiducie à charte du Québec	5	42
Société de fiducie à charte d'une autre province	1	42
Sociétés de fiducie à charte fédérale	25	42
SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE		
Sociétés d'épargne à charte fédérale	8	43
TOTAL	620	

COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Caisse centrale Desjardins du Québec (La)

**Fédération des caisses Desjardins du Québec
et ses caisses affiliées**

Fédération des caisses Desjardins du Québec

Caisse populaire Desjardins des Abénakis
Caisse populaire Desjardins d'Acton Vale
Caisse d'économie Desjardins de l'Aéronautique
(Île de Montréal)
Caisse populaire Desjardins des Affluents
Caisse populaire Desjardins Allard—Saint-Paul

Caisse populaire Desjardins d'Alma
Caisse populaire Desjardins d'Amos
Caisse populaire Desjardins d'Amqui
Caisse populaire de l'Ange-Gardien (La)
Caisse populaire Desjardins d'Anjou

Caisse populaire Desjardins de l'Anse (Portneuf)
Caisse populaire Desjardins de l'Anse de La Pocatière
Caisse populaire Desjardins de L'Anse-Saint-Jean
Caisse populaire Desjardins de l'Ardoise
Caisse populaire Desjardins d'Argenteuil

Caisse populaire Desjardins d'Arvida—Kénogami
Caisse populaire Desjardins de L'Assomption et de
Saint-Georges (Beauce)
Caisse populaire Desjardins d'Aylmer
Caisse populaire Desjardins de Baie-Comeau
Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé

Caisse populaire Desjardins du Bas-Saint-François
Caisse populaire Desjardins de la Basse-Lièvre
Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly
Caisse Desjardins de Béarn-Fabre -Lorrainville
Caisse populaire Desjardins de Beauce-Centre

Caisse populaire Desjardins de Beauceville
Caisse populaire Desjardins Beauharnois
Caisse populaire Desjardins de Beaujeu—Hemmingford
Caisse Desjardins de Beauport
Caisse populaire Desjardins de Beurivage

Caisse populaire Desjardins de Bécancour
Caisse populaire Desjardins de Bedford
Caisse populaire Desjardins Bellevue de Québec
Caisse populaire Desjardins de Beloeil

Caisse populaire Desjardins Belvédère
Caisse populaire Desjardins des Berges de Roussillon
Caisse populaire Desjardins de Berthier-et-des-Îles
Caisse populaire de Berthier-sur-Mer (La)
Caisse populaire Desjardins du Bic

Caisse populaire Desjardins de Bienville
Caisse populaire Desjardins de Blanc-Sablon
Caisse populaire Desjardins de Bois-des-Filion—Lorraine
Caisse populaire Desjardins de Bois-Franc—Cartierville
Caisse populaire Desjardins de Boisbriand

Caisse populaire Boivin
Caisse populaire Desjardins de Boucherville
Caisse populaire Desjardins de Brandon
Caisse populaire Desjardins de Breakeyville
Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi

Caisse populaire Desjardins de Brossard
Caisse populaire Desjardins de Broughton
Caisse populaire de Cabano
Caisse populaire Canadienne Italienne
Caisse d'économie Canipco - Canipco Credit Union

Caisse d'économie Desjardins des Cantons
Caisse Desjardins Cap-Martin de Charlevoix
Caisse populaire Desjardins de Cap-Rouge
Caisse populaire Desjardins du Carrefour minier
(L'Amiante)
Caisse populaire Desjardins des Cascades

Caisse populaire Desjardins de Causapscal
Caisse populaire Desjardins de Cavignac
Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic
Caisse populaire Desjardins du Centre de Bellechasse
Caisse populaire Desjardins du Centre de la
Nouvelle-Beauce

Caisse populaire Desjardins Centre de Lotbinière
Caisse populaire Desjardins Centre du Bas-Richelieu
Caisse populaire Desjardins Centre-est du Témiscamingue
Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien
Caisse populaire Desjardins du Centre-ville de Québec

Caisse d'économie Desjardins César
Caisse populaire Desjardins des Champs et des bois
Caisse populaire Desjardins Chapeau
Caisse populaire Desjardins de Charlemagne
Caisse populaire Desjardins Charles-LeMoyne

Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg

INSTITUTIONS INSCRITES AU 31 JANVIER 2004

Caisse populaire Châteauguay	Caisse d'économie des employées et employés de Gaz Métropolitain
Caisse populaire Desjardins de la Chaudière	Caisse d'économie Desjardins des employées et employés du Ministère de la Défense nationale (Québec)
Caisse populaire Desjardins de Chibougamau	Caisse d'économie Desjardins des employés du Réseau de la santé du Saguenay—Lac-Saint-Jean— Charlevoix—Québec
Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi	Caisse d'économie Desjardins des employés du Réseau de la santé (Est de Montréal)
Caisse Desjardins de Chomedey	Caisse d'économie Desjardins des employés de Réseau santé (Richelieu-Yamaska—Lanaudière)
Caisse populaire Desjardins du Christ-Roi (Joliette)	
Caisse populaire Desjardins Christ-Roi de Châteauguay	Caisse d'économie des employés de la S.T.C.U.M.
Caisse Desjardins des Chutes Montmorency	Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s du Secteur industriel (Montréal)
Caisse populaire Desjardins des Cinq-Cantons	Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication
Caisse populaire Desjardins Cité de Shawinigan	Caisse d'économie Desjardins des employés de Ville de Laval
Caisse populaire de Clermont (La)	Caisse populaire de l'Enseignement du Grand Portage
Caisse populaire Desjardins du Coeur-des-vallées	
Caisse populaire Desjardins du Collège de Lévis (La)	Caisse populaire Desjardins de l'Envolée
Caisse populaire Contrecoeur	Caisse populaire Desjardins de L'Érable
Caisse populaire Desjardins de Côte-des-Neiges	Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond
Caisse populaire Desjardins de Cranbourne (La)	Caisse populaire Desjardins de l'Est de l'Abitibi
Caisse Desjardins Crémazie de Montréal	Caisse populaire Desjardins Est du Haut-Saint-Laurent
Caisse d'économie Desjardins du Cuivre	
Caisse d'économie Desjardins de la Culture	Caisse populaire Desjardins de l'Estuaire (Charlevoix)
Caisse populaire Desjardins de Daveluyville	Caisse populaire Fabreville
Caisse d'économie Deux-Montagnes	Caisse populaire Desjardins de Farnham
Caisse populaire Desjardins des Deux Rives	Caisse populaire Desjardins de Fatima
Caisse populaire Desjardins de Dolbeau-Mistassini	Caisse populaire Desjardins Ferme -Neuve
Caisse populaire Desjardins Domaine Saint-Sulpice	
Caisse populaire Desjardins de Donnacona	Caisse populaire Desjardins de la Feuille d'Or
Caisse populaire de Dorion (La)	Caisse populaire Desjardins du Fleurdélisé
Caisse populaire Dorval-Pointe-Claire	Caisse Desjardins des fonctionnaires du Québec
Caisse populaire Desjardins de Drummondville	Caisse populaire Desjardins de la Forêt enchantée
Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray	Caisse populaire Desjardins de Fort-Coulonges (La)
Caisse populaire Desjardins de Duberger	
Caisse populaire Desjardins Dusablé	Caisse populaire de Frampton
Caisse populaire Desjardins de East Angus	Caisse populaire Desjardins des Frontières
Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation (région de Québec)	Caisse populaire Desjardins de Gatineau
Caisse d'économie Desjardins Éduco	Caisse populaire Desjardins de Gentilly
Caisse d'économie Desjardins des employés d'Alcoa-Manic-McCormick	Caisse populaire Desjardins Gracefield
Caisse d'économie des Employés de C.I.P. « La Tuque » (La)	
Caisse d'économie Desjardins des employés du C.N. - C.N. Employees Desjardins Credit Union	Caisse populaire Desjardins de Granby/Bromont
Caisse d'économie des Employés de Domglas Inc. - Domglas Inc. Employees Credit Union	Caisse populaire Desjardins du Grand-Coteau
Caisse d'économie des employés de Domtar	Caisse populaire Desjardins des Grandes-Seigneuries
	Caisse populaire Desjardins du Granit
	Caisse populaire Desjardins de Grantham-Wickham

INSTITUTIONS INSCRITES AU 31 JANVIER 2004

Caisse d'économie du groupe Alcan (Arvida)	Caisse populaire Desjardins de La Malbaie
Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette	Caisse populaire Desjardins La porte des Anciens-Maires
Caisse populaire Desjardins du Haut Shawinigan	Caisse populaire de La Prairie
Caisse populaire Desjardins de la Haute-Beauce	Caisse populaire La Présentation
Caisse populaire Desjardins de la Haute-Chaudière	Caisse populaire Desjardins La Sablière
Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau	Caisse populaire Desjardins de La Sarre
Caisse populaire Desjardins de la Haute Matawinie	Caisse populaire de La Tabatière (La)
Caisse populaire Desjardins de la Haute-Yamaska	Caisse populaire La Tuque
Caisse populaire Desjardins de Hauterive	Caisse populaire Desjardins de Labelle -Nomingue
Caisse Desjardins des Hautes-Gorges	Caisse populaire Desjardins de Lac-à-la-Croix
Caisse populaire Desjardins des Hautes -Terres (L'Islet)	Caisse populaire de Lac-à-la-Tortue
Caisse populaire Desjardins des Hauts-Boisés	Caisse populaire Desjardins de Lac-au-Saumon
Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares	Caisse populaire Desjardins du Lac-Aylmer
Caisse populaire Desjardins des Hauts-Reliefs (Frontenac)	Caisse Desjardins du Lac des Nations de Sherbrooke
Caisse populaire Desjardins de Havre-aux-Maisons	Caisse populaire Desjardins du Lac-Memphrémagog
Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre	Caisse populaire Desjardins de Lac Mistassini
Caisse d'économie Henri-Bourassa	- Mistassini Lake Caisse populaire Desjardins
Caisse populaire Desjardins de l'Héritage des Basques	Caisse populaire Desjardins de Lac-Saint-Charles
Caisse populaire de Hérouxville	Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre
Caisse populaire Desjardins d'Hochelaga-Maisonneuve	Caisse populaire de Laflèche (La)
Caisse d'économie Hodelau	Caisse populaire Desjardins de Langevin
Caisse d'économie Honoré-Mercier	Caisse populaire Desjardins de Lanoraie
Caisse populaire Desjardins des Horizons	Caisse populaire Desjardins de LaSalle
Caisse d'économie Desjardins Hydro	Caisse populaire Desjardins de Laterrière
Caisse populaire Desjardins de l'Île -aux-Coudres	Caisse d'économie Laurentide
Caisse populaire Desjardins de L'Île-aux-Grues	Caisse populaire Desjardins des Laurentides
Caisse populaire Desjardins de L'Île-d'Orléans	Caisse d'économie Laurentienne
Caisse Desjardins de l'Île de Hull	Caisse populaire Desjardins de Lauzon
Caisse populaire Desjardins Ile -des-Sœurs	Caisse Desjardins de Laval-des-Rapides
Caisse populaire de L'Île-Perrot	Caisse populaire Desjardins de Lavaltrie
Caisse populaire Desjardins Immaculée-Conception	Caisse populaire Desjardins Laviolette
Caisse populaire Desjardins de l'Industrie	Caisse populaire Desjardins Le Manoir
Caisse populaire Desjardins de L'Islet	Caisse populaire Desjardins de Lebel-sur-Quévillon
Caisse populaire Desjardins de Jean-Talon—Papineau	Caisse populaire Desjardins Les Boulevards
Caisse populaire Desjardins de Joliette	Caisse populaire Desjardins de Les Ecureuils
Caisse populaire Desjardins de Jonquière	Caisse populaire Desjardins Les Estacades
Caisse populaire Kahnawake	Caisse populaire Les Grands Boulevards
Caisse populaire de Kamouraska (La)	Caisse populaire Desjardins Les Méandres
Caisse populaire Desjardins de Kennebec	Caisse populaire Desjardins Les Salines
Caisse populaire Desjardins de Kildare	Caisse populaire Desjardins de Lévis
Caisse populaire Desjardins de La Baie	Caisse populaire Desjardins de Lévrard
Caisse populaire Desjardins de La Chevrotière	Caisse populaire Desjardins de Limoilou
Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie	Caisse populaire Desjardins du Littoral de Bellechasse

INSTITUTIONS INSCRITES AU 31 JANVIER 2004

Caisse populaire Desjardins du Littoral gaspésien	Caisse populaire Desjardins des Monts de Bellechasse
Caisse d'économie des Litvaniens de Montréal "Litas" - Montreal Lithuanian Credit Union "Litas"	Caisse Desjardins des Monts et Rivières
Caisse populaire Longue-Pointe	Caisse populaire Desjardins de la Moraine
Caisse populaire Desjardins de Longueuil	Caisse populaire Desjardins Morilac
Caisse populaire Desjardins de Loretteville	Caisse populaire Desjardins du Moulin des Mères
Caisse populaire Desjardins de Louiseville	Caisse populaire Desjardins des Moulins et du Vieux-Nord
Caisse populaire Desjardins de Lourdes	Caisse populaire Desjardins de la MRC de Rouyn-Noranda
Caisse populaire Desjardins de Lyster/Inverness/Val-Alain	Caisse populaire Desjardins Nérée-Beauchemin
Caisse populaire Desjardins de la Maison de Radio-Canada	Caisse populaire Desjardins de Neuville
Caisse Desjardins de Maizerets	Caisse populaire Desjardins de New Richmond
Caisse populaire Desjardins de Maria	Caisse populaire Desjardins Nicolas-Juchereau
Caisse d'économie Desjardins Marie-Victorin	Caisse populaire Desjardins de Nicolet
Caisse populaire Desjardins de Marieville (La)	Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce
Caisse Desjardins du Marigot de Laval	Caisse populaire Desjardins du Nord du Lac-Abitibi
Caisse populaire Desjardins de Masham-Luskville	Caisse populaire Desjardins du Nord-Ouest du Témiscamingue
Caisse populaire de Maskinongé (La)	Caisse populaire Desjardins de Normanville
Caisse populaire Desjardins de Matane	Caisse populaire Notre-Dame Auxiliatrice
Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes	Caisse populaire Notre-Dame de Bellerive
Caisse populaire Desjardins de Mercier-Rosemont	Caisse populaire de Notre-Dame de Fatima (La)
Caisse populaire Desjardins de Mercier—Saint-Isidore	Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce
Caisse populaire Desjardins des Métaux blancs	Caisse populaire de Notre-Dame-du-Chemin
Caisse populaire Desjardins des Mille-Îles	Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-du-Lac
Caisse populaire Desjardins de Milot	Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-du-Laus (La)
Caisse populaire Desjardins de Mingan-Anticosti	Caisse populaire de Notre-Dame du Mont-Carmel (Champlain) (La)
Caisse populaire Desjardins de Mirabel	Caisse populaire Desjardins de la Nouvelle-Acadie
Caisse populaire Desjardins Mistouk	Caisse populaire d'Oka (La)
Caisse populaire Desjardins de la Mitis	Caisse d'économie Desjardins de l'Or Blanc
Caisse populaire Desjardins des Moissons	Caisse populaire Desjardins de la Ouareau
Caisse populaire Desjardins du Mont-Bellevue de Sherbrooke	Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Laval
Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli	Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Verdun
Caisse populaire Desjardins Mont-Laurier	Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Villeray
Caisse populaire Desjardins Mont-Rose—Saint-Michel	Caisse populaire Desjardins d'Outremont
Caisse populaire Desjardins du Mont-Royal	Caisse populaire Desjardins du Parc régional des Appalaches
Caisse populaire Desjardins du Mont-Saint-Bruno	Caisse Desjardins du Parc Sir-G.-É.-Cartier de Montréal
Caisse populaire Desjardins Mont-Sainte-Anne	Caisse populaire de Parent
Caisse populaire Mont-St-Hilaire	Caisse populaire Desjardins des Pays-d'en-Haut
Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant	Caisse populaire Desjardins de Pentecôte (La)
Caisse populaire Desjardins de Montcalm	Caisse d'économie Desjardins du personnel du Réseau de la santé (Centre et Ouest de Montréal)
Caisse populaire Desjardins de Montmagny	Caisse d'économie Desjardins du personnel municipal (Québec)
Caisse populaire Desjardins de Montréal-Nord	

INSTITUTIONS INSCRITES AU 31 JANVIER 2004

Caisse populaire Desjardins de Petit Saguenay	Caisse populaire Desjardins du Rivage et des Monts
Caisse populaire Desjardins du Petit-Pré	Caisse populaire Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay
Caisse populaire Desjardins de la Petite-Nation	Caisse populaire Riviera
Caisse populaire Desjardins du Piémont laurentien	Caisse populaire de Rivière-des-Prairies
Caisse populaire Desjardins Pierre-Boucher	Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Chêne (Lotbinière)
Caisse populaire Desjardins Pierre-De Saurel	Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup
Caisse populaire Desjardins de Pintendre (La)	Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Nord
Caisse populaire Place Desjardins (La)	Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud
Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales	Caisse populaire Desjardins de Rivière-Éternité
Caisse populaire Desjardins du Plateau des Appalaches	Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire
Caisse populaire Desjardins des Plateaux de Sherbrooke	Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle
Caisse populaire Desjardins de Pohénégamook	Caisse populaire Desjardins de Rivière-Portneuf
Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles	Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge
Caisse populaire Desjardins de Pointe-Bleue	Caisse populaire Desjardins des Rivières
Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy	Caisse populaire Desjardins des Rivières Boyer et Etchemin
Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière	Caisse populaire de Rock Forest
Caisse populaire Desjardins de la Pointe-Saint-Charles et de Verdun	Caisse populaire Desjardins de Rosemont
Caisse d'économie Desjardins des policiers et policières de Montréal	Caisse populaire de Rougemont (La)
Caisse d'économie Polonaise du Québec - Polish Credit Union of Quebec	Caisse populaire Desjardins de Royal-Roussillon
Caisse d'économie Desjardins des Pompiers, des Cols bleus et des Cols blancs (Montréal, Longueuil, Repentigny)	Caisse populaire Desjardins du Royaume de l'érable
Caisse populaire Desjardins de Pont-Rouge	Caisse populaire Desjardins du Saguenay—Saint-Laurent
Caisse populaire Desjardins de Port-Cartier	Caisse populaire Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield
Caisse populaire Desjardins du Portage	Caisse populaire Desjardins Samuel-De Champlain
Caisse d'économie des Portugais de Montréal	Caisse populaire Desjardins du Sault-au-Récollet
Caisse populaire de Précieux-Sang (La)	Caisse populaire Desjardins de Sayabec
Caisse populaire Desjardins Préfontaine—Hochelaga	Caisse populaire Desjardins de la Seigneurie des Grondines
Caisse populaire de Princeville (La)	Caisse populaire Desjardins de la Seigneurie Sainte-Marie
Caisse populaire Desjardins Provost de Lachine	Caisse populaire Desjardins des Seigneuries de Soulanges
Caisse populaire Desjardins du Quartier-Chinois	Caisse populaire Desjardins des Sept-Chutes
Caisse populaire Desjardins du Quartier-Latin de Montréal	Caisse populaire Desjardins de Sept-Iles (La)
Caisse populaire Desjardins des Quatre-Vents	Caisse d'économie Desjardins de Sept-Iles
Caisse populaire Desjardins de Québec	Caisse d'économie Shawinigan
Caisse populaire de Ragueneau (La)	Caisse populaire Desjardins de Sherbrooke-Est
Caisse d'économie du Rail - Rail Credit Union	Caisse populaire Desjardins Sieur-de-Roberval
Caisse populaire Desjardins des Ramées	Caisse populaire Desjardins Sieur-d'Iberville
Caisse populaire Desjardins de la Région-Ouest-de- Mégantic	Caisse Desjardins de Sillery
Caisse populaire Desjardins de Repentigny	Caisse populaire des Sources
Caisse populaire Desjardins de Richelieu—Saint-Mathias	Caisse populaire Desjardins de St-Adalbert (La)
Caisse populaire Desjardins de Rimouski	Caisse populaire Desjardins Saint-Adolphe de Dudswell
	Caisse populaire Desjardins de Saint-Agapit—Saint-Gilles
	Caisse populaire Desjardins de Saint-Albert

INSTITUTIONS INSCRITES AU 31 JANVIER 2004

Caisse populaire Desjardins de Saint-Alexandre	Caisse populaire Desjardins de la Saint-François
Caisse populaire de St-Alexis -des-Monts (La)	Caisse Desjardins de Saint-Frédéric-Tring
Caisse populaire Saint-Ambroise	Caisse populaire de St-Grégoire (La)
Caisse populaire de Saint-André (La)	Caisse populaire Desjardins Saint-Henri
Caisse populaire Saint-André-Apôtre	Caisse populaire Desjardins de Saint-Hilarion
Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-des-Laurentides	Caisse populaire de St-Honoré de Shenley (La)
Caisse populaire de St-Antoine-sur-Richelieu (La)	Caisse populaire Desjardins Saint-Hubert
Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoin	Caisse populaire de St-Hubert de Audet (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Apollinaire et de Tilly	Caisse populaire de Saint-Hyacinthe
Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin Dalmas	Caisse populaire Desjardins Saint-Jean-de-la-Croix
Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures	Caisse populaire Desjardins de St-Jean-de-Matha
Caisse populaire Desjardins de Saint-Basile	Caisse populaire de St-Jean des Piles (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Bernard	Caisse populaire de Saint-Jean-Baptiste de Rouville (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Boniface-de-Shawinigan	Caisse populaire Desjardins de Saint-Jean-sur-Richelieu
Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille	Caisse populaire Saint-Joseph-de-Bordeaux
Caisse populaire Saint-Camille de Montréal-Nord	Caisse populaire Desjardins Saint-Joseph de Hull
Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille — Saint-Just—Saint-Magloire	Caisse populaire Desjardins de Saint-Juste-du-Lac
Caisse populaire de St-Célestin (La)	Caisse populaire de St-Justin (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Césaire	Caisse populaire Desjardins de Saint-Laurent (La)
Caisse populaire de St-Charles (La)	Caisse populaire de Saint-Lazare du Cap de la Madeleine (La)
Caisse populaire de St-Charles sur Richelieu (La)	Caisse populaire de St-Léon-le-Grand (La)
Caisse populaire de Saint-Claude	Caisse populaire Desjardins de Saint-Léonard
Caisse populaire Desjardins de Saint-Cyprien	Caisse populaire de St-Léonard d'Aston
Caisse populaire Desjardins de Saint-Damase (La)	Caisse populaire Desjardins de Saint-Léon—Val-Brillant
Caisse populaire Desjardins de Saint-Dominique	Caisse populaire de Saint-Liboire (La)
Caisse populaire de St-Dominique de Bagot (La)	Caisse populaire St-Louis de France
Caisse populaire Desjardins Saint-Donat de Montcalm	Caisse populaire Desjardins de Saint-Louis -de-France (Sainte-Foy)
Caisse populaire Desjardins Saint-Donat de Montréal	Caisse populaire Saint-Luc
Caisse populaire de St-Élie d'Orford (La)	Caisse d'économie St-Luc - St-Luc Credit Union
Caisse populaire Desjardins de Saint-Éloi	Caisse populaire Desjardins de Saint-Martin
Caisse populaire Desjardins de Saint-Eugène d'Argenteay	Caisse populaire St-Martin de Laval
Caisse populaire Desjardins de Saint-Eusèbe	Caisse populaire de Saint-Mathieu
Caisse populaire Desjardins de Saint-Eustache/Deux-Montagnes	Caisse populaire Desjardins de Saint-Michel
Caisse populaire Desjardins de Saint-Fabien	Caisse populaire Desjardins de Saint-Moïse et de Saint-Noël
Caisse populaire Desjardins Saint-Faustin	Caisse populaire de St-Nazaire d'Acton (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Félicien—La Doré	Caisse populaire Desjardins de St-Nicolas (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Félix-de-Valois	Caisse populaire de Saint-Odilon (La)
Caisse populaire de Saint-Fortunat	Caisse populaire Desjardins de Saint-Pascal
	Caisse populaire Desjardins de St-Paul d'Abbotsford (La)
	Caisse populaire St-Paul-l'Ermite

INSTITUTIONS INSCRITES AU 31 JANVIER 2004

Caisse Desjardins de Saint-Paulin	Caisse populaire Desjardins de Sainte-Jeanne-d'Arc-de-Roberval
Caisse populaire Desjardins de Saint-Pie-de-Bagot (La)	Caisse populaire Desjardins de Ste-Julienne
Caisse populaire de St-Pierre les Becquets	Caisse populaire Desjardins de Sainte-Louise
Caisse populaire Desjardins Saint-Pierre-Apôtre de Longueuil	Caisse populaire Desjardins de Sainte-Luce - Luceville
Caisse populaire Desjardins de Saint-Prime	Caisse populaire de Ste-Madeleine (La) "Sainte-Madeleine" *
Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond	Caisse populaire Ste-Marguerite de Trois-Rivières
Caisse populaire St-Raymond de Hull (La)	Caisse populaire Desjardins Sainte-Maria-Goretti de Beloeil
Caisse populaire Desjardins de Saint-Rédempteur	Caisse populaire Desjardins Sainte-Martine
Caisse populaire Desjardins de St-Roch-de-L'Achigan	Caisse populaire de Ste-Rosalie (Bagot) (La)
Caisse populaire de Saint-Rodrigue	Caisse populaire Desjardins Sainte-Rose de Laval
Caisse populaire Desjardins de St-Romuald	Caisse populaire Desjardins Sainte-Scholastique
Caisse populaire Desjardins de Saint-Sauveur-des-Monts	Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle—Saint-Adelphe
Caisse populaire Desjardins de Saint-Séverin	Caisse populaire Sainte-Thérèse-de-Blainville
Caisse populaire de Saint-Séverin de Proulxville (La)	Caisse d'économie Desjardins Strathcona - Strathcona Desjardins Credit Union
Caisse populaire Desjardins Saint-Simon-Apôtre de Montréal	Caisse populaire Desjardins du Sud de l'Abitibi-Ouest
Caisse populaire Saint-Stanislas de Montréal	Caisse populaire Desjardins du Sud de l'Etchemin
Caisse populaire de St-Sylvere (La)	Caisse populaire Desjardins du Sud de L'Islet
Caisse populaire de St-Théodore d'Acton (La)	Caisse populaire Desjardins du Sud des Bois-Francs
Caisse populaire de St-Tite	Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec
Caisse populaire de St-Urbain (La)	Caisse populaire Desjardins du Suroît-Sud
Caisse populaire Desjardins de Saint-Valérien	Caisse populaire Desjardins de Témiscaming
Caisse populaire Desjardins St-Victor de Montréal	Caisse populaire Desjardins Terrebonne
Caisse populaire de St-Wenceslas (La)	Caisse populaire Desjardins du Terroir basque
Caisse populaire Saint-Zacharie	Caisse populaire Desjardins de Tête-à-la-Baleine
Caisse populaire Desjardins de Stanstead	Caisse populaire Desjardins de Tétreaultville
Caisse populaire de Ste-Agathe de Lotbinière (La)	Caisse populaire Desjardins de Thetford Mines
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts	Caisse populaire Desjardins de Tracadie
Caisse populaire de Ste-Angèle-de-Laval (La)	Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec)
Caisse populaire Desjardins de Ste-Anne du Lac (La)	Caisse d'économie des Travailleurs d'Alma
Caisse populaire Sainte-Catherine (La)	Caisse d'économie Desjardins des travailleurs unis (Montréal—Outaouais)
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Catherine-de-Hatley	Caisse populaire Desjardins des Trois-Lacs
Caisse populaire de Ste-Cécile de Frontenac (La)	Caisse Desjardins de Trois-Rivières
Caisse Desjardins de Sainte-Foy	Caisse populaire Desjardins de Trois-Saumons
Caisse populaire de Ste-Geneviève (La)	Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées
Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds	Caisse d'économie Desjardins Ukrainienne
Caisse populaire de Ste-Gertrude	Caisse populaire Ukrainienne de Montréal (La)
Caisse populaire de Ste-Hélène-de-Bagot (La)	
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Hénédiève—Sainte-Marguerite	

Caisse populaire Desjardins de l'Université Laval
Caisse populaire Desjardins Val-Mauricie
Caisse d'économie de la Vallée de l'Amiante
Caisse populaire Desjardins de la Vallée de l'Etchemin
Caisse populaire Desjardins de la Vallée de l'Or

Caisse populaire Desjardins Vallée de la Kiamika
Caisse populaire Desjardins de la Vallée des lacs
Caisse populaire Desjardins de la Vallée du Gouffre
Caisse populaire Desjardins de la Vallée maskoutaine
Caisse populaire Desjardins de la Vallée-du-Saint-Maurice

Caisse populaire Desjardins de Vallée-Jonction
Caisse populaire Desjardins du Vallon
Caisse populaire Desjardins de Varennes
Caisse populaire de Vaudreuil (La)
Caisse populaire de Verchères (La)

Caisse populaire de Verdun (La)
Caisse populaire Desjardins des Versants du Mont-Comi
Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie
Caisse populaire Desjardins de Victoriaville
Caisse d'économie Desjardins des Vieilles Forges

Caisse Desjardins du Vieux-Moulin (Beauport)
Caisse populaire Desjardins du Vieux-Rosemont—
Petite-Patrie
Caisse populaire Desjardins de Viger
Caisse populaire Desjardins du Village Huron
Caisse populaire de la Ville de Shawinigan-Sud (La)

Caisse populaire Ville-Émard
Caisse populaire Desjardins de Villeray
Caisse populaire Desjardins de Vimont—Auteuil
Caisse populaire Desjardins de Waswanipi
Caisse populaire de Waterloo (La)

Caisse populaire Desjardins de Weedon
Caisse populaire Desjardins de Windsor
Caisse populaire Desjardins de Woburn

Caisse non affiliée

Caisse des Mutuellistes Épargne et Crédit

SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

Sociétés de fiducie à charte du Québec

Fiducie Desjardins Inc.
- Desjardins Trust Inc.

L'Industrielle -Alliance Compagnie de Fiducie
- Industrial-Alliance Trust Company

Promutuel Capital, société de fiducie inc.
- Promutuel Capital Trust Company inc.

Trust Banque Nationale Inc.
- Nationale Bank Trust Inc.

Trust La Laurentienne du Canada Inc.
- Laurentian Trust of Canada Inc.

Société de fiducie à charte d'une autre province

Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)
- Investors Group Trust Co. Ltd

Sociétés de fiducie à charte fédérale

Compagnie de Fiducie AGF
- AGF Trust Company

B2B Trust

Compagnie de Fiducie, M.R.S.
- M.R.S. Trust Company

Compagnie Maple Trust
- Maple Trust Company

Compagnie Montréal Trust du Canada
- Montreal Trust Company of Canada

Compagnie Trust CIBC
- CIBC Trust Corporation

Compagnie Trust CIBC Mellon
- CIBC Mellon Trust Company

Compagnie Trust National
- National Trust Company

Compagnie Trust Royal
- Royal Trust Company (The)

Fiducie de la Financière Sun Life inc.
- Sun Life Financial Trust Inc.

Fiducie Trimark
- Trimark Trust

L'Équitable, Compagnie de Fiducie
- Equitable Trust Company (The)

Société Canada Trust (La)
- Canada Trust Company (The)

Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La)
- Bank of Nova Scotia Trust Company (The)

Société de Fiducie BMO
- BMO Trust Company

Société de Fiducie Clarica
- Clarica Trust Company

Société de fiducie Computershare du Canada
- Computershare Trust Company of Canada

Société de fiducie de la London Life (La)
- Trust Company of London Life (The)

Société de fiducie HSBC (Canada)
- HSBC Trust Company (Canada)

Société de fiducie Natcan
- Natcan Trust Company

Société de fiducie privée MD
- MD Private Trust Company

Société de fiducie Standard Life
- Standard Life Trust Company

Société de Trust Household (La)
- Household Trust Company

Trust BLC
- LBC Trust

UBS Trust (Canada)

SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE

Sociétés d'épargne à charte fédérale

Hypothèques CIBC Inc.

- CIBC Mortgages Inc.

Hypothèques Trustco Canada

- Canada Trustco Mortgage Company

Société de Prêt First Data, Canada

- First Data Loan Company, Canada

Société d'Hypothèques de la Banque Royale

- Royal Bank Mortgage Corporation

Société d'hypothèques TD (La)

- TD Mortgage Corporation

Société Hypothécaire Banque de Montréal

- Bank of Montreal Mortgage Corporation

Société hypothécaire HSBC (Canada)

- HSBC Mortgage Corporation (Canada)

Société hypothécaire Scotia

- Scotia Mortgage Corporation

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

DE LA

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

Ce code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec a été adopté le 28 mai 1999 conformément aux dispositions du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. (Décret 824-98 du 17 juin 1998)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 46

CHAPITRE UN

DISPOSITIONS GÉNÉRALES 46

- Définitions
- Champ d'application
- Membres du conseil
- Titulaires de charges administratives
- En sus de la législation
- Divulcation des intérêts détenus
- Principes d'éthique et règles de déontologie
- Mission
- Valeurs d'organisation
- Principes généraux de gestion

CHAPITRE DEUX

INTÉRÊTS DANS UNE INSTITUTION INSCRITE 47

- Dépôts
- Emprunts
- Capital- actions
- Offre d'emploi
- Autres activités

CHAPITRE TROIS

CADEAUX ET MARQUES D'HOSPITALITÉ 48

CHAPITRE QUATRE

DEVOIRS ET OBLIGATIONS 48

- Mesures de protection de l'information confidentielle
- Respect de l'image
- Inspection

CHAPITRE CINQ

APRÈS-MANDAT 48

- Traitement de faveur
- Biens de la Régie

PRÉAMBULE

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec est sensible au fait de maintenir des critères élevés à l'égard du comportement de toute personne engagée dans ses activités. C'est pourquoi la Régie se dote d'un code d'éthique et de déontologie qui, avec les dispositions législatives et réglementaires applicables, constituent des exigences à respecter par ses administrateurs publics, soit les membres de son conseil d'administration et les titulaires de charges administratives prévues par la loi. Ainsi, le présent code d'éthique et de déontologie ne constitue pas un substitut à toutes autres dispositions autrement applicables.

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Définitions

1. Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte ne s'y oppose, les expressions suivantes signifient :

1° « **administrateur public** » : un membre du Conseil ainsi qu'un titulaire de charges administratives de la Régie ;

2° « **Conseil** » : le conseil d'administration de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ;

3° « **institution** » :

a) une société de fiducie au sens de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., chapitre S-29.01) ;

b) une société d'épargne au sens de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* ;

c) une caisse d'épargne et de crédit régie par la *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit* (L.R.Q., chapitre C-4.1) ;

d) une fédération de caisses d'épargne et de crédit ;

e) la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec ;

f) la Caisse centrale Desjardins du Québec.

4° « **institution inscrite** » : une institution titulaire d'un permis délivré par la Régie ;

5° « **loi** » : la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., chapitre A-26) ;

6° « **Régie** » : la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Champ d'application

2. Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux administrateurs publics de la Régie.

Membres du Conseil

3. Le conseil est composé :

1° de l'inspecteur général des institutions financières qui en est d'office président ;

2° de l'adjoint à l'inspecteur général qui en est d'office vice-président ;

3° du sous-ministre des Finances ou son remplaçant désigné par écrit ;

4° de deux autres personnes qui ne sont pas membres du personnel de la fonction publique ou dirigeants d'organisme, au sens de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., chapitre F-3.1.1).

Titulaires de charges administratives

4. Les titulaires de charges administratives de la Régie sont :

1° le président, qui en est également le directeur général ;

2° le vice-président, lorsqu'il remplace le président ;

3° un membre du personnel de la Régie qui exerce, en tout ou en partie, des pouvoirs que lui confie le président.

En sus de la législation

5. Ce code d'éthique et de déontologie ne constitue pas un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant par ailleurs s'appliquer.

Divulcation des intérêts détenus

6. Des règles traitant des conflits d'intérêt et de la divulgation des intérêts des administrateurs publics sont prévues par la loi.

Principes d'éthique et règles de déontologie

7. Des principes d'éthique et des règles de déontologie pour l'administrateur public sont énoncés dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c. 6, a. 1).

Mission

8. Les objets de la Régie sont de régir la sollicitation et la réception des dépôts d'argent du public, de garantir le paiement des dépôts d'argent, de gérer le fonds d'assurance-dépôts et d'administrer un régime de permis.

Valeurs d'organisation

9. Dans la poursuite de ses objets, la Régie favorise la protection des déposants en conformité avec la loi et ses règlements.

Principes généraux de gestion

10. Dans la poursuite de ses objets, la Régie mise sur la compétence et la probité de ses administrateurs publics et de son personnel.

CHAPITRE II

INTÉRÊTS DANS UNE INSTITUTION INSCRITE

Dépôts

11. L'administrateur public ne peut confier à une institution inscrite un dépôt suivant des conditions plus avantageuses que celles que peut obtenir un tiers dans un contexte de pleine concurrence.

Emprunts

12. L'administrateur public ne peut faire un emprunt auprès d'une institution inscrite suivant des conditions plus avantageuses que celles que peut obtenir un tiers dans un contexte de pleine concurrence.

13. Un membre du Conseil ne peut assister une personne pour obtenir un prêt d'une institution inscrite et il ne peut se porter caution.

Capital-actions

14. L'administrateur public ne peut détenir des actions d'une institution inscrite ou d'une de ses sociétés affiliées, à moins que ces actions ne soient émises dans le public et inscrites à la cote d'une bourse.

Offre d'emploi

15. L'administrateur public doit divulguer par écrit au Conseil toute offre sérieuse d'emploi qu'il reçoit qui risquerait de le placer dans une situation de conflit d'intérêt.

16. L'administrateur public qui accepte une offre d'emploi qui le place dans une situation potentielle de conflit d'intérêt doit divulguer ce fait par écrit au Conseil.

Autres activités

17. L'administrateur public ne peut accepter un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration d'une institution inscrite ou d'une de ses sociétés affiliées.

18. L'administrateur public ne peut agir comme consultant rémunéré auprès d'une institution inscrite ou d'une de ses sociétés affiliées.

19. L'administrateur public ne peut exercer des activités, même non rémunérées, pour un organisme sans but lucratif dont la mission consiste principalement à s'intéresser à une institution inscrite ou à l'une de ses sociétés affiliées.

CHAPITRE III

CADEAUX ET MARQUES D'HOSPITALITÉ

20. L'administrateur public doit refuser tout cadeau ou avantage qui lui est consenti du fait de ses activités au sein de la Régie.

Cependant, il peut accepter et conserver les marques d'hospitalité, les souvenirs ou les documents commémoratifs qui lui sont offerts personnellement à l'occasion d'un événement auquel il participe.

CHAPITRE IV

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Mesures de protection de l'information confidentielle

21. L'administrateur public protège la confidentialité des informations qu'il reçoit :

1° en ne laissant pas à la vue de tiers les documents contenant une telle information ;

2° en prenant des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents ;

3° en ne discutant pas, dans les endroits publics, d'affaires où peut être soulevée une telle information ;

4° en s'assurant que les documents qui contiennent une telle information soient conservés conformément à la loi.

Respect de l'image

22. L'administrateur public doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos de nature à ternir l'image ou la réputation de la Régie.

23. L'administrateur public, à l'exception du président, ne peut, lors d'une interview, faire des déclarations au nom de la Régie que s'il y est autorisé par le Conseil.

Inspection

24. L'administrateur public doit, à la demande du Vérificateur général, l'assister dans l'exécution de ses fonctions lorsqu'il les exerce à l'égard de la Régie.

CHAPITRE V

APRÈS-MANDAT

Traitement de faveur

25. L'administrateur public doit réduire au minimum les possibilités qu'il a d'obtenir un traitement de faveur ou un accès privilégié à la Régie après avoir quitté ses fonctions à la Régie.

Biens de la Régie

26. L'administrateur public doit, à l'expiration de son mandat, remettre à la Régie, dans les plus brefs délais, tous les biens de celle-ci qui sont en sa possession.

27. L'administrateur public remet, à l'expiration de son mandat, tous les documents qu'il possède qui contiennent des informations confidentielles recueillies à l'occasion de ses fonctions.

COORDONNÉES ET PUBLICATIONS

Le 1^{er} février 2004, l'Autorité des marchés financiers s'est substituée à la RADQ pour l'encadrement de l'indemnisation en matière d'assurance-dépôts.

Comme la RADQ avant elle, l'Autorité des marchés financiers offre au public des services d'information sur l'assurance-dépôts du Québec et met également à sa disposition diverses publications sur le sujet.

PUBLICATIONS SUR L'ASSURANCE-DÉPÔTS

- ❑ Information sur l'assurance-dépôts du Québec

Un dépliant d'information sur la garantie de 60 000 \$ par personne, par institution, sur les dépôts garantis, sur les dépôts garantis de façon distincte et sur les institutions inscrites.

- ❑ Les 30 ans d'histoire de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Un document faisant le bilan des trente premières années d'existence de la RADQ (de 1967 à 1997).

- ❑ Rapport annuel

Pour vos demandes d'information ou pour obtenir les publications relatives à l'assurance-dépôts parues avant le 1^{er} février 2004 ou après, veuillez désormais communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

COORDONNÉES

- ❑ **Autorité des marchés financiers**
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Sainte-Foy (Québec) G1V 5C1
- ❑ **Autorité des marchés financiers**
800, Square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
- ❑ Téléphone
Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337
- ❑ Site Internet
www.lautorite.qc.ca
- ❑ Courrier électronique
renseignements-consommateur@lautorite.qc.ca
ou
renseignements-industrie@lautorite.qc.ca

